

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de la séance du conseil du 20 septembre 2016, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature de la dérogation demandée
Adresse : 5701 et 5711, rue Alexandre Lots : 5 494 917 et 5 494 918 Zone : A27H Dossier : 610-L-16-018	– Permettre des profondeurs de lot à 24,65 m au lieu de 27 m. – Permettre des superficies de lot de 338 m ² au lieu de 360 m ² .
Adresse : 4625, rue Lombardie Lot : 4 431 853 Zone : L08H Dossier : 610-L-16-019	– Régulariser l'espace libre latéral de 3,10 m au lieu de 4 m pour une galerie arrière, tel que prescrit.
Adresse : 419, rue Robert Lot : 1 838 130 Zone : R09H Dossier : 610-L-16-020	– Régulariser l'espace libre latéral de 1,20 m au lieu de 1,50 m pour un mur comportant des ouvertures, tel que prescrit.
Adresse : 1595, croissant Turgeon Lot : 2 252 702 Zone : T12H Dossier : 610-L-16-021	– Régulariser l'espace libre latéral de 1,30 m au lieu de 1,50 m pour un mur comportant des ouvertures, tel que prescrit.

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 30 août 2016.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 20 septembre 2016 à 20 h, à la grande salle du centre socioculturel située au 7905 avenue San-Francisco, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 31^e jour du mois d'août 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.